

LE PAMPHI-LIEN



3, route Elgin Sud,
Saint-Pamphile, G0R 3X0,

Tél : (418) 356-5501 ♦
www.saintpamphile.ca



138^e ÉDITION - AOÛT 2019

Cueillette des bacs

14 - 15 août	21 - 22 août
28 - 29 août	4 - 5 septembre
11 - 12 septembre	18 - 19 septembre

Règlement sur la prévention incendie

IDENTIFICATION ET AFFICHAGE

Tout bâtiment principal situé dans les limites de la municipalité doit être muni d'un numéro civique. Ce numéro civique doit apparaître autant de fois qu'il y a de portes principales donnant accès directement à la voie publique ou à une voie privée accessible pour les véhicules d'urgence.



La berce du Caucase : l'éliminer de façon sécuritaire

Vous avez vu des pousses comme sur cette photo? Vous pouvez faire un signalement au 581-224-6671 ou au bercecaucase.com/signalement.



Faits divers du conseil municipal du 2 juillet 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-003 CONCERNANT LES NUISANCES

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le règlement #2019-003 concernant les nuisances soit par la présente adopté et qu'il entre en vigueur à ce jour.



- ⇒ Rollin' Countries
Vendredi 16 août à 20 h
Place de la Fraternité
- ⇒ Geneviève Pelletier
Vendredi 23 août à 20 h
Place de la Fraternité



7 septembre:
Défi Vélo Pierre Daigle



Ne manquez pas la 39^e édition du Festival du Bûcheux du 21 au 25 août prochain! Le festival vous invite à afficher ses couleurs soit en décorant votre demeure ou en portant fièrement vos chemises à carreaux. En nouveauté cette année : Défi évasion, Démonstration participative de forgerons, Soirée sous le Chapiteau des Pionniers, Démonstration et exposition de scies, Compétition du Circuit Hommes Forts et Démonstration de Cheerleading. À ne pas manquer : Réal Béland, Robby Johnson, LBA Band, Kaïn et plusieurs autres. Venez encourager les compétiteurs qui viennent de partout au Québec, au Canada et aux États-Unis. **Dans notre coin d'«paillis», on a du «billot en masse» !**



Récolter des saveurs

Tout l'été, la consommation des herbes aromatiques fraîches nous comble. Maintenant, il faut penser se faire des réserves. Plusieurs méthodes permettent de conserver nos herbes préférées pour en profiter et ce jusqu'à la prochaine récolte.



L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'agrile du frêne dans la MRC de L'Islet. Cette nouvelle détection se situe à l'extérieur des zones actuellement réglementées pour l'agrile du frêne au Canada. Après avoir analysé la situation et évalué le risque de propagation de l'agrile du frêne dans les territoires adjacents, l'ACIA a décidé d'agrandir la zone réglementée au Québec afin d'y ajouter les municipalités régionales de comté (MRC) de Montmagny, L'Islet et Kamouraska.

De ce fait, il est strictement interdit de transporter cette essence d'arbre. De plus, il est préférable d'attendre au mois de novembre et les suivants afin de couper un frêne. Dans le cas contraire, l'arbre et les branches doivent être brûlés sur le terrain du propriétaire pour éviter une possible contamination.

Pour obtenir les informations complètes veuillez visiter notre site web

www.saintpamphile.ca

Inscrivez-vous à notre infolettre!